



DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE

Maison du ski

73 700 LA ROSIERE



EXAMEN CAS PAR CAS ANNEXES 2 A 6

REMBLAIS PISTE FONTAINE FROIDE

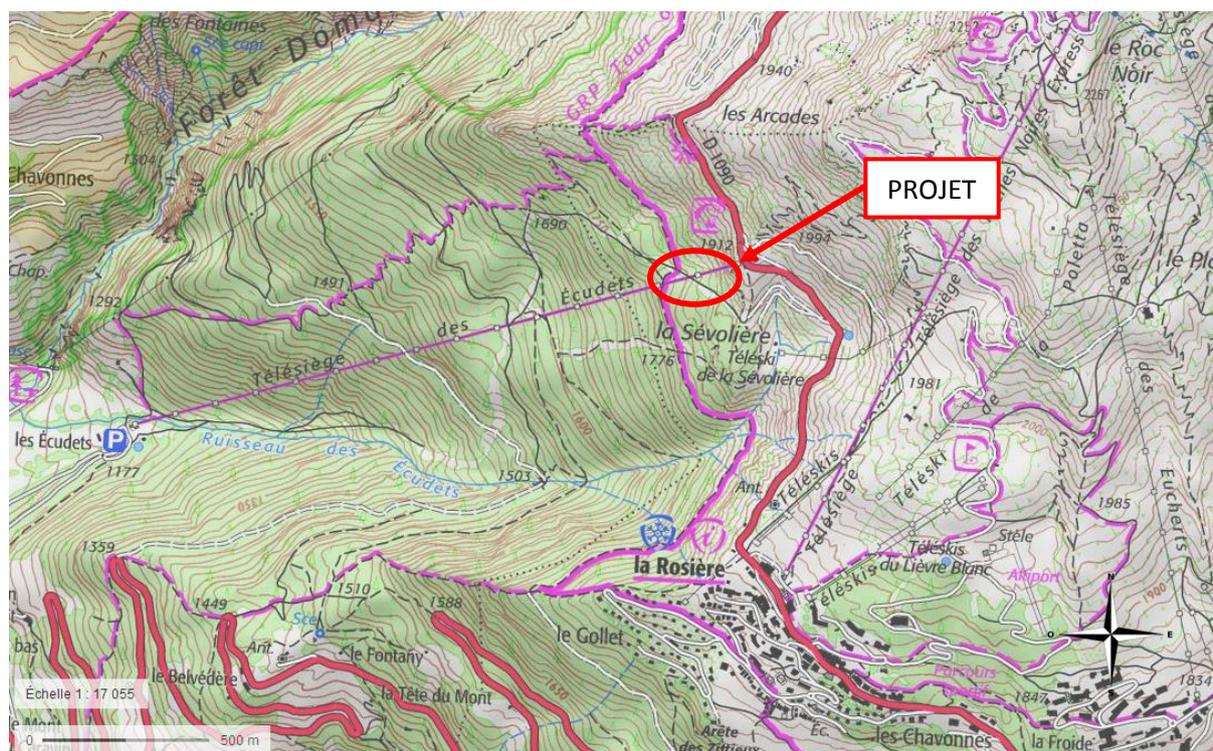
LA ROSIERE

Ref N° 17090
Décembre 2017

SOMMAIRE

<i>ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION</i>	3
<i>ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE</i>	4
<i>ANNEXE 4 : PLANS ET COUPES TYPES DU PROJET</i>	6
<i>ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET</i>	8
<i>ANNEXE 6 : NOTE ENVIRONNEMENTALE</i>	9
A. CARACTERISTIQUES DU PROJET.....	9
B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	9
1. Contexte hydrographique	9
2. Le milieu naturel	11
3. Document d'urbanisme.....	15
4. Les risques naturels	15
C. SYNTHESE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CONCLUSION	17

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



Localisation du projet de remblais sur la piste Fontaine froide (source : Géoportail)

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE



Localisation des prises des vues



1 : vue sur le haut du secteur de projet
(Source : EPODE Juin 2016)



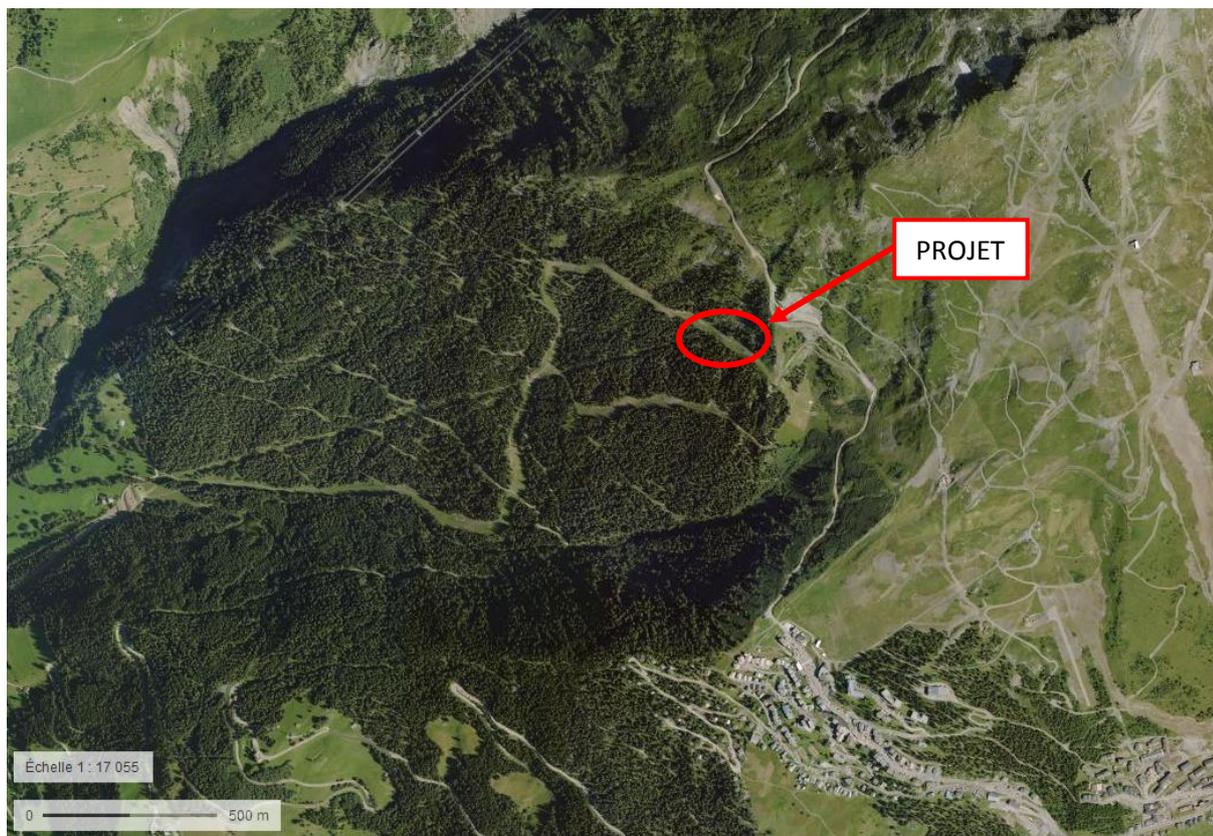
2 : vue sur le secteur de projet
(Source : EPODE Juin 2016)

ANNEXE 4 : PLANS ET COUPES TYPES DU PROJET





ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 : NOTE ENVIRONNEMENTALE

A. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le Domaine Skiable de la Rosière (D.S.R.), société gestionnaire du domaine skiable de la Rosière – Espace San Bernardo (commune de Montvalezan en Savoie), a pour projet de déposer des remblais sur une piste de ski. Le projet consiste à remblayer des pieds de murs sur la piste Fontaine froide afin de diminuer la pente des murs en question et de permettre la mise en œuvre de remblais d'opérations immobilières sur La Rosière.

Ces travaux comprennent la réalisation des opérations suivantes par un terrassier :

- Décapage de la terre végétale.
- Mise en œuvre des remblais.
- Remise en place de la terre végétale.
- Reverdissement avec graines « pistes alpines » du fournisseur Gazons de France.

L'accès au chantier se fera par la route du col, la RD1090 puis la piste Fontaine froide.

B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1. Contexte hydrographique

Le projet ne concerne aucun cours d'eau, le plus proche se trouve à plus de 250m de la piste existante. Il s'agit du Ruisseau des Eudets qui alimente les points de captage.

Le projet n'est pas concerné par des points de captages, l'accès au chantier passe par le périmètre de protection de la prise d'eau de la Sévolière. L'utilisation de la RD est autorisée par l'arrêté préfectoral DUP prise d'eau Sévolière du 29/10/2012.



Ce document ne constitue pas de preuves de la propriété de biens
Sources : Commune de Montvalezan, IGN, DGI, RGD73-74

Edité le 06/06/2017

2. Le milieu naturel

La zone concernée par les travaux a été prospectée dans le cadre de l'Observatoire de l'Environnement mis en place sur le Domaine Skiable de La Rosière. Dans ce cadre, des données naturalistes sont disponibles sur l'ensemble du domaine, dont le secteur d'étude.

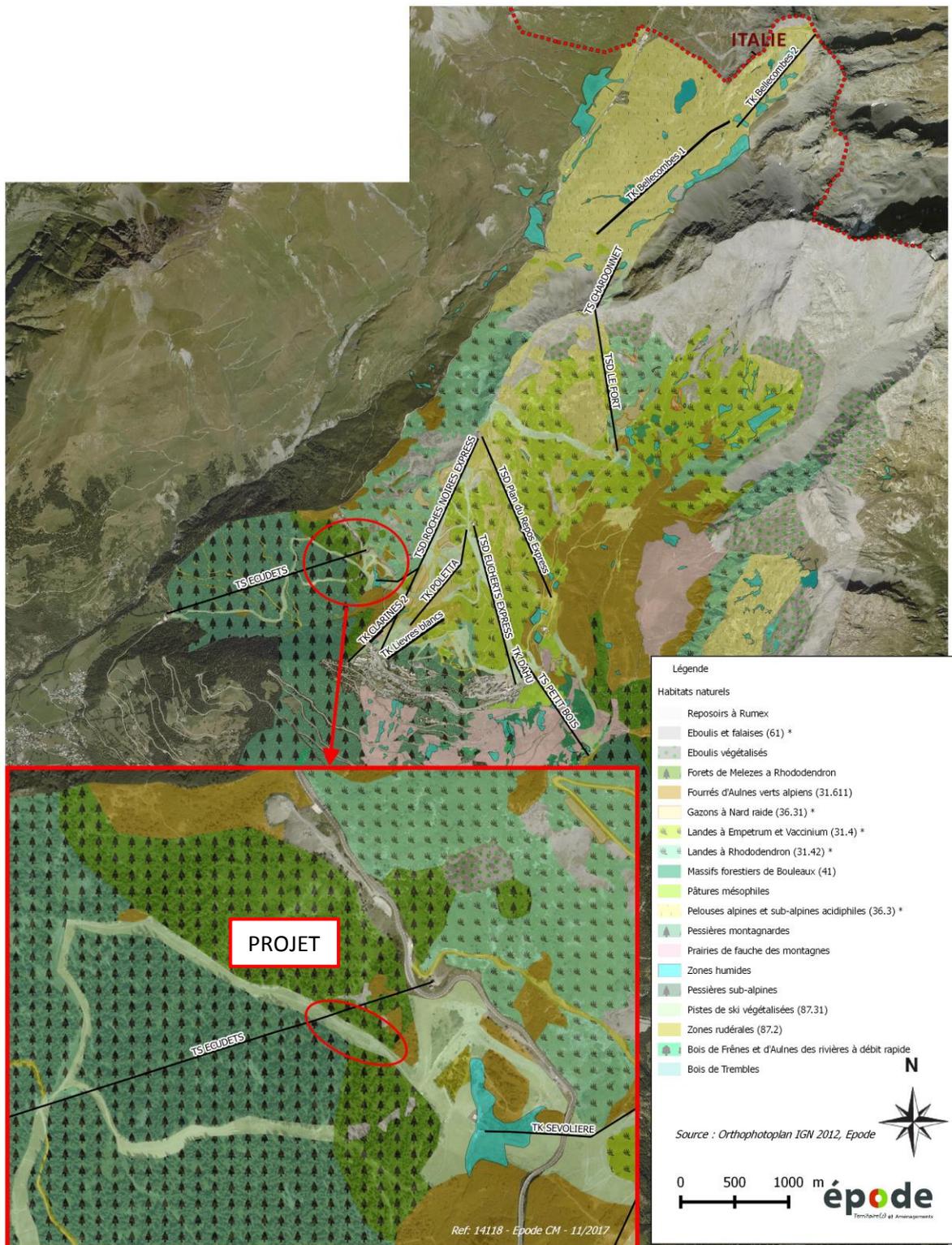
Il apparaît que le site du projet est occupé par une piste de ski revégétalisée et est entouré par des boisements (Pessières montagnardes des Alpes internes et Forêt de Mélèzes et d'Arolles à Rhododendrons ferrugineux).

Ces milieux sont très présents sur l'ensemble du Domaine Skiable mais aussi à l'échelle des Alpes.

Aucun défrichement n'est prévu et donc aucun impact ne concerne la pessière.

La piste de ski végétalisée qui constitue l'habitat en présence sur le site du projet est un habitat relativement pauvre en espèces floristiques et faunistiques. C'est un habitat déjà remanié et anthropisé qui ne présente pas d'enjeu écologique dans le cadre du projet.

Aucune espèce floristique et faunistique protégée n'a été rencontrée lors du passage sur site du 08 juin 2016.



Les zones de protections réglementaires liées au Réseau Natura 2000

La zone d'étude n'est pas concernée par une zone Natura 2000

Le milieu naturel concerné par le projet correspond à de la piste de ski revégétalisée. Cet habitat n'est pas inscrit dans les Cahiers d'Habitas Natura2000 et n'est donc pas d'intérêt communautaire. Il n'y a pas d'impact.

Les Zones d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

La zone d'étude n'est pas localisée dans une ZICO.

Réserve Naturelle

Aucune réserve naturelle n'est présente à proximité du projet.

PNR

La zone d'étude est localisée dans le Parc National de la Vanoise.

Arrêté Préfectoral de Protection de biotope

Aucun APPB n'est présent à proximité du projet.

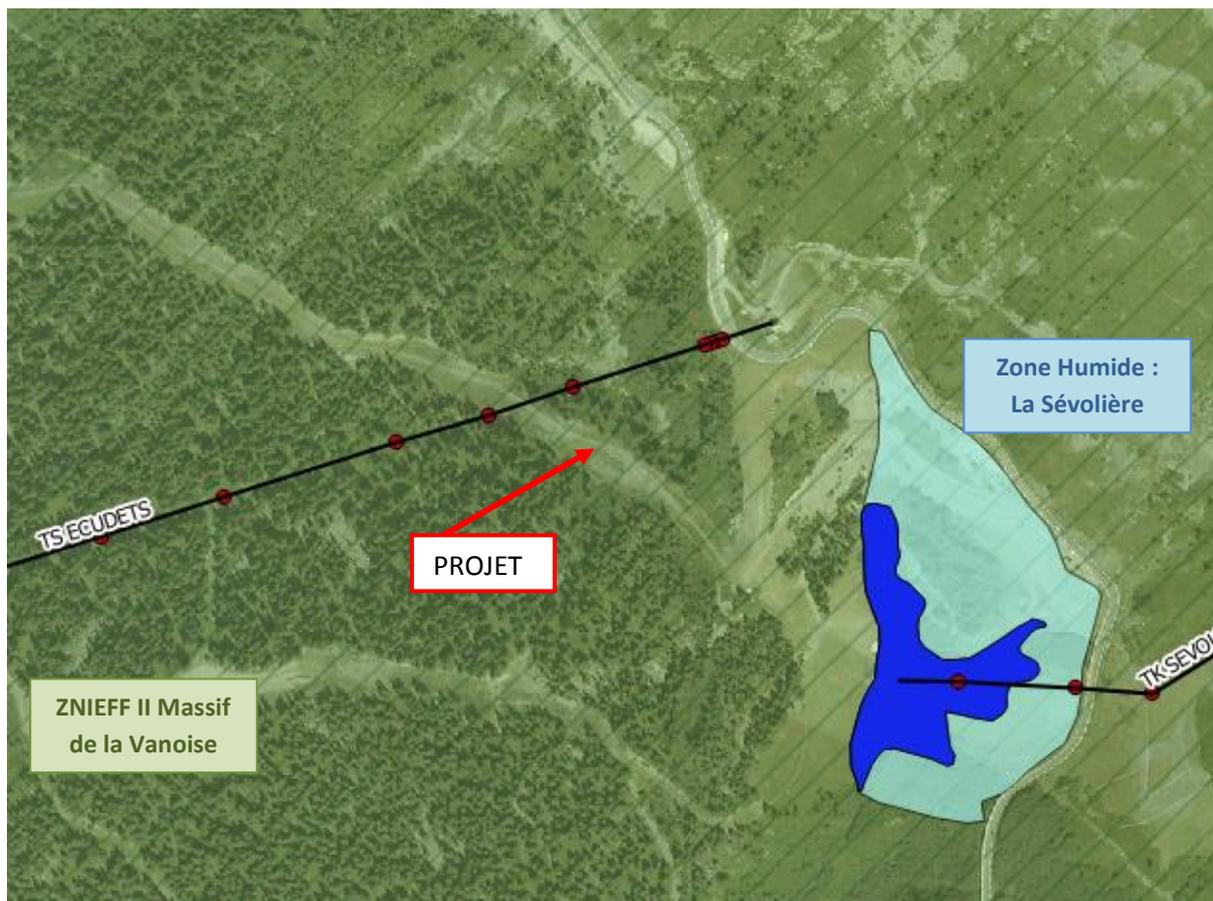
Les zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'ensemble de l'aire d'étude est concerné par la ZNIEFF II n° 7315 « Massif de la Vanoise ».

Les zones humides

Sur la commune, de nombreuses zones humides ont été recensées par l'inventaire départemental du Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie et Epode. Cependant aucune d'entre elles ne concerne le secteur d'étude.

Une zone humide est relativement proche de la zone d'étude, à environ 300 m en amont, la zone humide n° 73PNV0839 : « La Sévolière ». Le projet n'aura pas d'impact sur cette zone.



Carte des ZNIEFF et zones humides les plus proches du projet (source : CEN Savoie)

3. Document d'urbanisme

Le règlement d'urbanisme applicable sur la commune du Montvalezan est un PLU, il a été approuvé le 29/09/2016.

Le secteur de l'aménagement est localisé dans une zone « Ns » soit un secteur naturel support du domaine skiable.

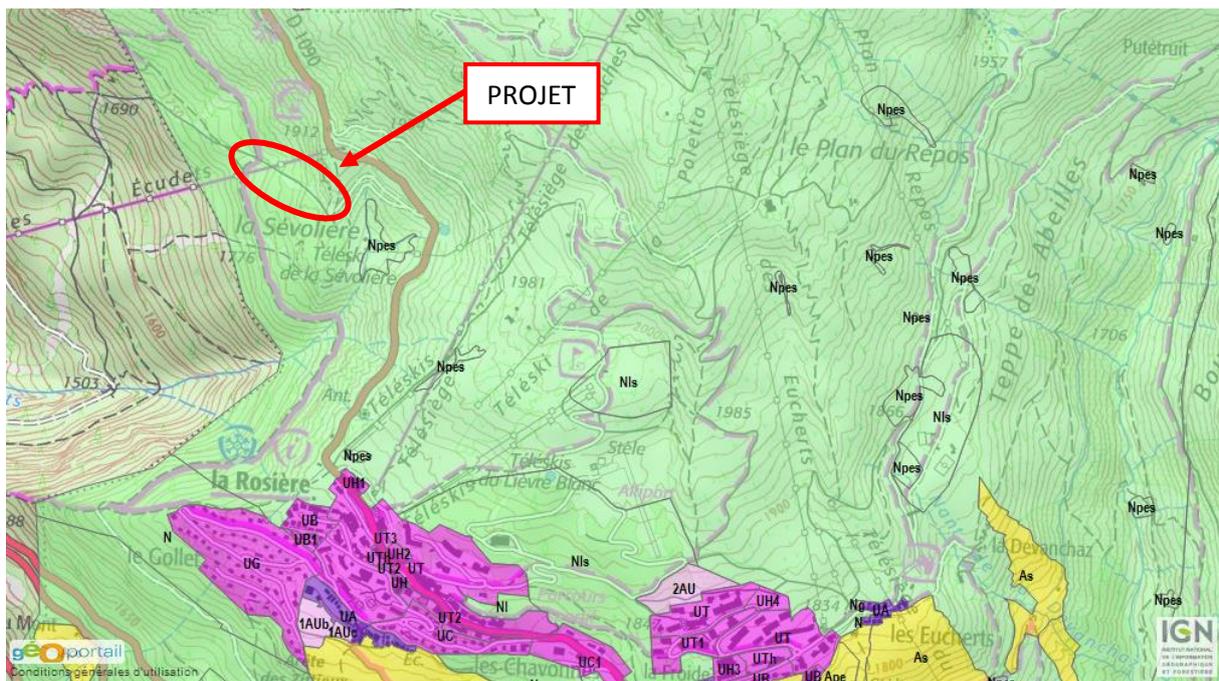
Extrait du PLU :

« En complément des autorisations des zones N / Nco / NI / Npe, pourront être envisagés :

VII.1 - L'aménagement et l'ouverture des pistes de ski, les implantations de remontées mécaniques et les constructions, installations et travaux liés à la sécurité, la gestion et à l'exploitation de ces pistes, remontées et réseaux neige sont autorisés à condition de faire l'objet d'un traitement approprié, assurant leur intégration dans l'environnement. »

Le projet concerné par cette étude cas par cas correspond à un réaménagement d'une piste de ski par remblayage des pentes fortes.

Le projet est donc compatible avec le PLU.

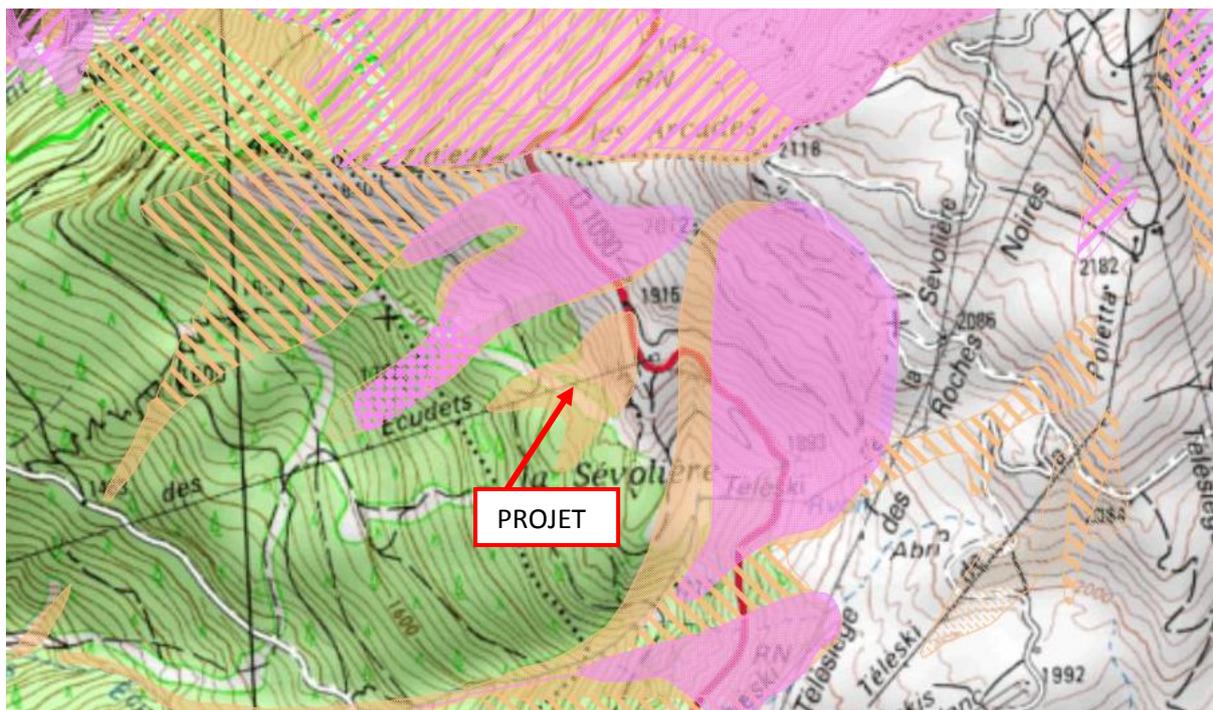


4. Les risques naturels

Le contexte topographique, géologique et hydrologique du territoire de Montvalezan est favorable à certains risques naturels. La commune a donc fait l'objet d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels, prescrit le 05/06/2000 et approuvé le 23/09/2010.

La zone de projet est localisée en dehors des secteurs étudiés par le PPRn.

Néanmoins il existe un risque avalanche connu sur le secteur d'étude, se référer à la carte ci-après, pris en compte dans le cadre de sécurisation des pistes.



CLPA - Témoignages d'avalanches



Avalanche



Zone d'avalanches



Zone présumée avalancheuse



Dégâts importants dus au souffle

CLPA - Interprétation de phénomènes passés



Avalanche



Zone d'avalanches



Zone présumée avalancheuse

CLPA - Interprétation de phénomènes passés



Avalanche localisée



Avalanche localisée présumée



Liaison présumée entre avalanches

CLPA - Témoignages d'avalanches



Avalanche localisée



Avalanche localisée présumée



Liaison présumée entre avalanches

C. SYNTHÈSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CONCLUSION

Dans le cas du projet de remblais de la piste de ski Fontaine froide sur la commune de Montvalezan :

- Le projet ne concerne aucun périmètre de protection de captage d'eau potable, seulement pour l'accès au chantier, cependant celui-ci se fera par une RD,
- Il est localisé dans un périmètre de ZNIEFF II, cependant les milieux impactés sont très anthropisés,
- Aucun monument historique ou périmètre de protection, ni site archéologique n'est répertorié sur ou à proximité immédiate du secteur de projet,
- Le milieu présent sur la zone est un habitat d'intérêt écologique moindre (piste de ski végétalisée),
- Il n'est pas localisé en zone agricole sensible ou sylvicole,
- Il est compatible avec les documents d'urbanisme, dont le PLU.